

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 05

Information du maire au conseil municipal sur les Conseils de quartiers

Le 3 octobre 2003, le conseil municipal a adopté une délibération engageant une programmation de travaux qui permette sur deux années de solder toutes les demandes des Conseils de quartiers non abouties. Le bilan des travaux effectués en 2003 et 2004 permet de constater que la quasi totalité des demandes ont été prises en compte, ce qui reste à faire relevant d'études non encore terminées ou de tiers, comme les travaux mis en attente du fait de l'implantation de Schneider Electric.

Les membres des Conseils de quartiers ont été informés de ce bilan, joint à la convocation du Conseil municipal.

1 - Versement des indemnités de conseil aux agents du centre des impôts pour l'année 2004

Les agents du Centre des Impôts chargés de l'assiette des trois taxes directes locales, peuvent bénéficier chaque année, d'indemnités de conseil versées par les communes concernées par ce suivi.

Pour l'année 2004, ces agents sont :

- Mme Véronique BOGEY-POESY, contrôleur, attributaire de 136 €
- Mr Frédéric BOULEDIN-BIEL, contrôleur, attributaire de 69 €
- Mr MARCINIAK, contrôleur, attributaire de 87 €

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

2- Vote des taux

Le Conseil Municipal adopte les taux suivants :

- taxe d'habitation : **14,03 %** (14,58 % en 2004)
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **30,84 %** (30,84 % en 2004)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **98.36 %** (102,22 % en 2004)

Il est appliqué une diminution du taux de la taxe d'habitation suivant la règle de droit commun, qui impose de diminuer le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties dans les mêmes proportions :

- diminution de la taxe d'habitation de 3,92 %, soit 0,55 point d'impôt,
- diminution de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 3,92 %, soit 3,86 point d'impôt.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3 - Transformation de poste

Afin de permettre la nomination d'un agent après sa réussite au concours organisé par le CNFPT, et son inscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial le Conseil Municipal décide :

- La suppression d'un poste d'agent administratif et la création d'un poste de rédacteur territorial

Délibération adoptée à l'unanimité.

3-1 – Transformation de poste.

Afin de permettre la nomination d'un agent après sa réussite au concours organisé par le Centre de Gestion de l'Isère, et son inscription sur la liste d'aptitude au grade d'agent technique, le Conseil Municipal décide :

- La suppression d'un poste d'agent d'entretien et la création d'un poste d'agent technique territorial

Délibération adoptée à l'unanimité.

4-Subventions « Haut Niveau » :

Joyeuse Boule d'Eybens

La Joyeuse Boule d'Eybens, évolue en catégorie Elite, niveau le plus élevé du championnat de France des clubs. Conformément à la convention signée entre la Ville et le club, il est décidé d'attribuer la somme de 6 387 € pour l'année 2005

Cette somme est prévue au compte 6574 D 730 « Haut niveau I ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

5-Subventions « frais de transports » :

Dans le cadre de la convention qui lie les clubs de niveau régional à la ville, il est prévu une participation aux frais de transports. Au titre de leur championnat respectif, il est décidé d'allouer à :

Hand Ball Club d'Eybens	1071 Euros
Basket Ball Club Eybens Poisat	809 Euros
Olympique Club d'Eybens	583. Euros
Joyeuse Boule d'Eybens	476 Euros

Ces sommes sont prévues au compte 6574 – ligne aide aux frais de transports.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6-Tarifification de la piscine 2005

Conformément à la délibération du 03 février 2005, le conseil municipal décide :

- de répercuter une augmentation de 1,9% sur les tarifs pratiqués à la piscine pendant la saison 2005 selon le tableau ci-joint
- de retenir deux catégories de tarifs : de 5 à 17 ans et plus de 18 ans

Délibération adoptée à l'unanimité.

7-TARIFS DE L'EAU – Période de facturation du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

Il est rappelé que la période de facturation se situe du 1^{er} juillet d'une année au 30 juin de l'année n + 1.

La période de consommation, quant à elle, est basée d'après les dates de relevé des compteurs d'eau. Ces derniers étant relevés à partir de mi-avril, les tarifs à appliquer sont ceux connus au moment du relevé.

De ce fait, il convient de réviser les tarifs de l'eau au 1^{er} avril de chaque année.

Pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 (sans modification des dates de facturation) il est décidé d'augmenter la part communale de l'eau de 1.9 % conformément à la délibération du 3 février, ce qui donne un prix au m3 de 0.7843 euros HT soit 0.8275 euros TTC, la TVA applicable étant de 5.5 %.

En ce qui concerne la facturation, il est rappelé que la facture intermédiaire correspondant à 40 % de la consommation réelle de l'année N –1 est émise fin décembre avec une date de règlement au 28 février. Pour la facturation de décembre 2005, les tarifs à appliquer seront donc ceux du 1^{er} avril 2005.

La facturation suite à la consommation réelle moins ce qui a été facturé en décembre est émise fin juin avec une date de paiement au 15 août. Pour la facturation de juin 2006, les tarifs à appliquer seront ceux du 1^{er} avril 2005.

Par ailleurs, il est rappelé que les taux de redevance pour la pollution et la taxe sur les consommations d'eau sont communiqués par les organismes compétents.

La redevance assainissement est fixée chaque année par la METRO et la Société Dauphinoise d'Assainissement.

Pour les locations de compteur, les frais de facturation et les frais de dossier, les tarifs demeurent inchangés. Après avoir délibéré et voté, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8-Projet de création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple pour la reconstruction, la gestion et l'animation de l'ancien hameau de Saint Symphorien, situé sur le périmètre de la commune d'Entrepierres.

La municipalité d'Eybens recherchait un site à restaurer en milieu rural dans le double but de proposer à des jeunes urbains un apprentissage des méthodes de reconstruction traditionnelle et de disposer d'un lieu d'accueil tant pour la vie associative que pour les familles eybinoises qui ne peuvent pas partir en vacances, ou les personnes âgées. Une des préoccupations de la municipalité d'Entrepierres était, depuis plusieurs années, de trouver une solution pour préserver l'ancien hameau de Saint Symphorien d'une disparition prévisible.

Après avoir examiné la faisabilité d'un point de vue technique, les deux parties souhaitent aujourd'hui que ce projet, dont les objectifs se recoupent, puisse voir le jour rapidement.

Ce projet repose sur un esprit particulier : il s'agit de sauvegarder, de valoriser et de faire partager la mémoire d'un lieu et des populations qui y ont habité, grâce à des activités respectueuses de l'environnement, mais aussi des usagers locaux.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Maintenir l'accès du site de Saint Symphorien au public qui est devenu, au fil du temps un lieu de promenades affectionné ;
- Reconstruire de vieilles bâtisses par le biais de chantiers jeunes composés de participants des deux communes ;
- Conserver et mettre en valeur la patrimoine bâti, naturel et culturel du hameau, parce qu'il constitue une trace importante du passé et qu'il participe à l'identité locale ;
- Faire de Saint Symphorien un lieu de rassemblement et de repos pour les deux communes, et surtout, un lieu d'échanges et de formation, au travers d'activités socio culturelles et artisanales diverses
- Permettre à la commune d'Entrepierras d'être mieux connue de la population locale, et reconnue dans le paysage touristique des Alpes de Haute Provence, chaque commune ayant plus particulièrement la gestion d'un bâtiment (gîtes d'étapes).

Dans le but de faire aboutir ce projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les dispositions suivantes :

- 1- la commune d'Eybens s'associe à la commune d'Entrepierras dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération
- 2- le SIVOM prend la dénomination de : « *Syndicat Intercommunal pour la gestion et l'animation du hameau de Saint Symphorien* » et son siège est fixé à Entrepierras.
- 3- Définition des compétences : reconstruction, gestion et animation de l'ancien hameau de Saint Symphorien situé sur la commune d'Entrepierras,
- 4- Les statuts.
- 5- Il est demandé à Monsieur le Préfet du Département de prendre l'arrêté portant création du SIVOM « Syndicat Intercommunal pour la gestion et l'animation du hameau de Saint Symphorien ».
- 6- Les délégués de la commune d'Eybens sont :

Délégué titulaire : Pierre Villain

Délégué titulaire : Marc Baïetto

Délégué titulaire : François Silvestri

Délégué suppléant : Nelly Maroni

Délégué suppléant : Marie-Hélène Archer

Délégué suppléant : Michel David

9-Travaux de grosses réparations et d'aménagement de voiries et réseaux divers sur la commune d'Eybens

La commune d'Eybens a lancé un appel d'offres restreint le 2 décembre 2004 pour le marché de travaux de grosses réparations et d'aménagement de voiries et réseaux divers sur la commune d'Eybens.

C'est un marché fractionné à bons de commande ne comportant qu'un lot unique, pour un montant maximal de 5 000 000 € HT sur quatre ans et d'un montant minimal de 1 500 000 € HT sur quatre ans.

La Commission d'Appel d'Offres, régulièrement réunie le 4 janvier 2005, a retenu sept entreprises admises à remettre une offre, sur les douze candidatures parvenues dans les délais, soit les entreprises : STPG, Gerland Isardrome, SADE, Biasini Sae, Midali Frères, Périno Bordone, Converso TP.

Cinq candidatures ont donc été rejetées.

Le 1^{er} février 2005, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des offres des sept entreprises en concurrence.

Les dossiers ont été analysés par le bureau d'études voirie et réseaux divers SERRA, mandaté par la commune pour ce marché.

La Commission d'Appel d'Offres, régulièrement réunie le 8 février 2005, a pris connaissance du rapport d'analyse des offres du bureau d'études SERRA et a suivi les conclusions de ce dernier en déclarant le groupement BIASINI SAE et FILEPPI SA (mandataire BIASINI SAE) et leurs sous traitants SACER, Eybens Verdure et Cégélec, lauréats de cette consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du groupement BIASINI SAE (mandataire) et FILEPPI SA, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres, et autorise le Maire à signer le marché avec ce groupement ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

10-Avenants au marché des travaux pour la construction d'un auditorium et le réaménagement du centre culturel Odysée

⇒ Pour des Avenants au marché de travaux

concernant la construction d'un auditorium et le réaménagement du centre culturel Odysée

La commune d'Eybens a lancé la construction d'un auditorium et le réaménagement du centre culturel Odysée.

L'avancement des travaux a conduit à la découverte d'éléments nécessitant des travaux supplémentaires et des modifications liés essentiellement aux :

- aléas et imprévus,
- prestations supplémentaires demandées par le bureau de contrôle technique,
- modifications demandées par la Maîtrise d'ouvrage et la Maîtrise d'œuvre,
- demandes de non réalisation de travaux prévus au marché.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le mardi 22 février 2005 et les choix sont :

Avenants pour les entreprises des lots 01, 03, 04, 05, 11, 13, 14, 16, 17, 18 et 19.

1. Avenant N° 2

Lot 01 : Gros œuvre - Maçonnerie - Démolitions / S.D.E.

➤ Raison des travaux supplémentaires

- Bilan des prestations modifiées à la demande du Maître d'œuvre
- Travaux en plus values à la demande du bureau de contrôle
- Prestations supplémentaires dus aux aléas et imprévus (flocage local chaufferie, mise en place de courettes anglaises, coulis de béton dans l'extension de la bibliothèque...)

➤ Nouveau montant pour le lot 01

Montant du marché en euros hors taxes	Montant de l'avenant en euros hors taxes	Pourcentage d'augmentation	Montant total du marché avec l'avenant en euros hors taxes	Montant total du marché avec l'avenant en euros TTC
--	---	-----------------------------------	---	--

698 000,00	15 815,41	2,27 %	713 815, 41	853 723,23
------------	-----------	--------	-------------	------------

2. Avenant N° 3

Lot 03 : Couverture cuivre - Etanchéité - Bardage cuivre / ACEM

➤ Récapitulatif des travaux supplémentaires

- Perforation en sous face du cuivre calepinage et poinçonnage
- Suppression habillage porte 1 vantail
- Plus value sur la fourniture et pose d'une charpente métallique laquée sur abri poubelles (prévue initialement en bois)

➤ Nouveau montant pour le lot 03

Montant du marché précédent en euros hors taxes	Montant de l'avenant en euros hors taxes	Pourcentage d'augmentation cumulé	Montant total du marché avec l'avenant en euros hors taxes	Montant total du marché avec l'avenant en euros TTC
403 331,24	421,78	2,83%	414 753,02	496 044,61

3. Avenant N° 4

Lot 04 : Menuiseries extérieures aluminium / SERAG

➤ Récapitulatif des travaux supplémentaires

- Remise en état des désenfumages abîmés
- Fourniture et pose d'une ferme porte avec bras à coulisse laqué gris

➤ Nouveau montant pour le lot 04

Montant du marché précédent en euros hors taxes	Montant de l'avenant en euros hors taxes	Pourcentage d'augmentation cumulé des avenants	Montant total du marché avec l'avenant en euros hors taxes	Montant total du marché avec l'avenant en euros TTC
165 467,00	1 010,00	12,42%	166 477,00	199 106,49

4. Avenant N° 3

Lot 05 : Menuiseries intérieures Bois / OGGI MENUISERIES

➤ **Récapitulatif des travaux supplémentaires**

- Fourniture et pose d'un plafond démontable en panneau triply monté sur ossature existante
- Fourniture et pose d'un panneau agglo stratifié sur ossature sapin avec laine de roche pour occultation et isolation d'une porte
- Création d'un SAS anti-bruit comprenant une porte double 32 DB
- Fourniture et pose d'un garde corps de protection sur l'estrade de la régie

➤ **Nouveau montant pour le lot 05**

Montant du précédent marché en euros hors taxes	Montant de l'avenant N° 2 en euros hors taxes	Pourcentage d'augmentation cumulé des avenants	Montant total du marché avec l'avenant en euros hors taxes	Montant total du marché avec l'avenant en euros TTC
76 898,40	2 474,00	5,22%	79 372,40	94 929,39

5. Avenant N° 3

Lot 11 : Revêtements de sol souple - Parquets / CIOLFI

➤ **Récapitulatif des travaux supplémentaires**

- Fourniture et pose de nez de marches dans les 2 allées latérales de l'auditorium
- Moins value pour non réalisation de travaux de fourniture et pose de sol souple au RDC de l'extension bibliothèque

➤ **Nouveau montant pour le lot 11**

Montant du marché précédent en euros hors taxes	Montant de l'avenant N° 2 en euros hors taxes	Pourcentage d'augmentation cumulé des avenants	Montant total du marché avec l'avenant en euros hors taxes	Montant total du marché avec l'avenant en euros TTC
66 961,24	- 3 494,63	2,25%	63 466,61	75 906,07

6. Avenant N° 2

Lot 13 : Electricité - courants forts / SDEE

➤ Récapitulatif des travaux supplémentaires

- Mise en place de 14 BN supplémentaires (en parallèle aux BN supplémentaires posés par le lot courant faible)
- Eclairage du dégagement crée entre le bureau régisseur et le local rangement
- Remplacement d'un disjoncteur général vétuste
- Remplacement de 4 luminaires vétustes
- Moins value pour non réalisation du tube néon prévu au marché
- Enseigne lumineuse du restaurant
- Plus value pour la mise en place des appareillages noirs
- Création d'un éclairage de balise des circulations et sorties règlementaires

➤ Nouveau montant pour le lot 13

Montant du marché en euros hors taxes	Montant de l'avenant en euros hors taxes	Pourcentage d'augmentation	Montant total du marché avec l'avenant en euros hors taxes	Montant total du marché avec l'avenant en euros TTC
145 165,44	9 405,38	6,48%	154 570,82	184 866,70

7. Avenant N° 3

Lot 14 : Courants faibles / CEGELEC

➤ Récapitulatif des travaux supplémentaires

- Plinthe PVC Logix 45 et câble LY 6 ST AWG 24
- Plus value sur la fourniture de prise TV/FM - RJ 45 en noir
- Câblage entre le nouveau local bus et l'autocom
- Câblage de la salle d'exposition

➤ Nouveau montant pour le lot 14

Montant du marché précédent en euros hors taxes	Montant de l'avenant en euros hors taxes	Pourcentage d'augmentation cumulé	Montant total du marché avec l'avenant en euros hors taxes	Montant total du marché avec l'avenant en euros TTC
43 139,52	1 290,26	14,05%	44 429,78	53 138,02

8. Avenant N° 3

Lot 16 : Chauffage - Ventilation - Rafraîchissement / STREIFF

➤ Récapitulatif des travaux supplémentaires

- Carottage divers suite aux modifications
- Modification salle d'exposition - bouchonnage des piquages et reprise du réseau
- Dépose d'un ventilo-convecteur existant

➤ Nouveau montant pour le lot 16

Montant du marché précédent en euros hors taxes	Montant de l'avenant en euros hors taxes	Pourcentage d'augmentation cumulé	Montant total du marché avec l'avenant en euros hors taxes	Montant total du marché avec l'avenant en euros TTC
217 404,50	1 188,00	9,50%	218 592,50	261 436,63

9. Avenant N° 3

Lot 17 : VRD / SACER

➤ Récapitulatif des travaux supplémentaires

- Fourniture et pose de regard de comptage pour borne fontaine
- Fourniture et pose d'une borne fontaine
- Arrachage de la haie et évacuation à la décharge
- Création de regard grille sous dallage extérieur
- Reprise de la voirie suite à l'arrachage de la haie
- Mise à niveau trappe FT type L1T
- Moins value pour non réalisation de barrières accès poste suite aux modifications d'aménagement de parkings
- Fourniture et pose de 4 barrières rabattables
- Fourniture et pose d'un panneau à l'entrée des parkings Poste
- Réglage et modelage de la terre végétale et engazonnement suite à la modification de la limite de terrain

➤ Nouveau montant pour le lot 17

Montant du marché précédent en euros hors taxes	Montant de l'avenant en euros hors taxes	Pourcentage d'augmentation cumulé	Montant total du marché avec l'avenant en euros hors taxes	Montant total du marché avec l'avenant en euros TTC
---	--	-----------------------------------	--	---

318 148,50	8 984,70	9,08%	327 133,20	391 251,31
------------	----------	-------	------------	------------

Avenant N° 2

Lot 18 : Equipements scéniques / SCENETEC

➤ Récapitulatif des travaux supplémentaires

- Fourniture et pose de rideau complémentaire

➤ Nouveau montant pour le lot 18

Montant du marché en euros hors taxes	Montant de l'avenant en euros hors taxes	Pourcentage d'augmentation	Montant total du marché avec l'avenant en euros hors taxes	Montant total du marché avec l'avenant en euros TTC
100 049,70	2 359,00	2,36 %	102 408,70	122 480,81

10. Avenant N° 2

Lot 19 : Fauteuils / KLESLO

➤ Récapitulatif des travaux supplémentaires

- Plus value pour modification d'inclinaison du dossier
- Plus value sur revêtement froissé
- Suppression de la numérotation des places et rangées

➤ Nouveau montant pour le lot 19

Montant du marché en euros hors taxes	Montant de l'avenant en euros hors taxes (Taxe parafiscale d'ameublement de 0,20% compris)	Pourcentage d'augmentation	Montant total du marché avec l'avenant en euros hors taxes	Montant total du marché avec l'avenant en euros TTC
45 870,91	2 276,84	4,96 %	48 147,75	57 584,71

La commission d'appel d'offres régulièrement convoquée s'est réunie le 22 février 2005 et a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ces avenants de marché de travaux pour la construction de l'auditorium et le réaménagement du Centre culturel Odyssee.

11- Construction de deux bassins de rétention contre les crues du Verderet sur la commune de Brié et Angonnes – Avenant N° 1 au Lot N° 1 Génie Civil –

La commune d'Eybens a lancé la construction de deux bassins de rétention contre les crues du Verderet sur la commune de Brié et Angonnes, en mai 2004.

La complexité des ouvrages, les intempéries et les modifications apportées au projet pour adapter les ouvrages aux contraintes géologiques survenues en cours de chantier amène la commune à passer un avenant N° 1. Celui ci prend en compte la prolongation du délai d'exécution et l'introduction de trois prix unitaires comprenant :

- premièrement, la pose d'un film géotextile non tissé pour accroche de la terre végétale ;
- un second prix pour un engazonnement et,
- un troisième prix pour les étanchéités d'ouvrage béton.

La Commission d'Appel d'Offres, régulièrement réunie le 24 février 2005, s'est prononcée favorablement par rapport à cet avenant N° 1.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant N° 1 avec le groupement CARRON (mandataire) et FILEPPI SA, titulaire du lot N° 1 Génie Civil.

12-Marché pour l'entretien de divers espaces verts et parcs publics de la commune d'Eybens Choix des entreprises titulaires.

La mairie d'Eybens a lancé le marché annuel reconductible deux fois sur expresse reconduction, pour l'entretien de différents espaces verts et parcs publics de la commune d'Eybens. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié aux Affiches de Grenoble et au BOAMP du 17 décembre 2004 ainsi qu'au JOUE du 22 décembre 2004 (date d'envoi le 14/12/04).

Ce marché a fait l'objet d'une commission d'appel d'offres d'ouverture des plis le 9 février 2005 et d'une commission d'appel d'offres pour le choix de(s) l'entreprise(s) le 24 février 2005 à 17 h 00.

La commission s'est appuyée sur le rapport d'analyse des offres effectué par un cabinet d'analyse extérieur, "Atelier des Sites", et s'est prononcée pour le choix de l'entreprise Eybens Verdure pour :

- le LOT 01- Accompagnement de voies sur le secteur Nord de la commune pour un montant de 43 688,92 euros TTC
- LOT 02 – Parc des Maisons Neuves pour un montant de 52 732,83 euros TTC
- LOT 03 – Parc des Ruires pour un montant de 28 030,17 euros TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le choix de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer les pièces constitutives du marché avec l'entreprise Eybens Verdure.

13-Coopération décentralisée

Demande de versement de subvention

La ville d'Eybens mène une politique de coopération décentralisée avec le Pérou, le Liban et la Roumanie. En 2005, elle a présenté une demande de financement pour les actions qu'elle soutient dans ces trois pays auprès du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) de la préfecture de la Région Rhône-Alpes.

Afin de permettre l'établissement de l'arrêté attributif et le versement des subventions pour 2005, le Conseil Municipal atteste à l'unanimité que la participation d'Eybens au budget des opérations est de

- 9 000 € pour le soutien au projet d'adduction d'eau de la commune de Vama en Roumanie,
- 10 366 € pour le soutien à la reconstruction de l'intervention publique communale des villes Jdédé, Brital et Beddaoui au Liban,
15 500 € pour le soutien au projet d'adduction d'eau de la ville d'Independencia au Pérou dont le maître d'ouvrage est la ville d'Eybens.
(les participations pour les communes de Gières et de Poisat s'élevant respectivement à 3 356,22 euros et 984,24 euros).

14 - CENTRE LOISIRS ET CULTURE (CLC) - Désignation d'un élu.

Madame Catherine RAVANAT ayant démissionné de ses fonctions d'élue, elle a été remplacée dans le suivi de la politique culturelle par Monsieur Philippe LOPPE, adjoint.

Monsieur Philippe LOPPE est désigné en tant qu'élu titulaire pour représenter la ville au Conseil d'Administration du Centre Loisirs et Culture, ainsi qu'à la commission mixte paritaire ville/CLC en remplacement de Madame Catherine RAVANAT.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.